



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22-73

En exercice : 29

Présents : 20 à l'ouverture de la séance à 20h34
21 à l'arrivée de Mme AVELINE à 22h26

Votants : 29

Date de la convocation : 24 juin 2022 par courrier et par voie dématérialisée
Date de l'affichage : 24 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux le trente juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Bois-le-Roi, sous la Présidence de Monsieur David DINTILHAC, Maire.

Étaient présents (21) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE (arrivée à 22h26), M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, M. DURAND, M. MAUCLERT, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. DUVIVIER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE.

Pouvoirs (9) : M. HLAVAC à M. DE OLIVEIRA,
Mme AVELINE à Mme VINOT (arrivée à 22h26),
Mme BOYER à Mme BELMIN,
M. ACHARD à M. FONTANES,
Mme FERREIRA DOS SANTOS à Mme CUSSEAU,
M. ROTH à Mme ALHADEF,
M. BLONDAZ-GÉRARD à M. DUVIVIER,
Mme ASCHEHOUG à M. GAUTHIER,
Mme POULLOT à Mme GIRE.

Mme VINOT est désignée secrétaire de séance, **À LA MAJORITÉ** et procède à l'appel.

Monsieur le Maire constate le quorum.

| |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| OBJET : ADHÉSION À L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article 2121-29 ;

CONSIDÉRANT que l'association « les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation » représente un intérêt public de par son objet principal ;

CONSIDÉRANT que le nombre d'habitants de la commune est compris entre 500 et 10 000 habitants ;

CONSIDÉRANT l'aide apportée à la commune pour la mise en œuvre et l'aboutissement du projet de la stèle en mémoire des déportés de Bois-le-Roi ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ ;

APPROUVE l'adhésion de la commune à l'association « les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation » et autorise le versement de la cotisation pour 2022 ;

DIT que les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle sont inscrits au budget ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**CERTIFIÉ
EXECUTOIRE PAR
LE MAIRE COMPTE
TENU DE LA
RECEPTION EN
PREFECTURE ET DE
LA PUBLICITÉ
LE**

Fait et délibéré à Bois-le-Roi, le 30 juin 2022

Le Maire

L'Adjointe au Maire
La secrétaire de séance

David DINTILHAC

Nathalie VINOT





